

Roissy, le 30 septembre 2024,

RAPPEL STABILITÉ PLANNING

On relève depuis plusieurs mois que la tendance de fond qui vise à déposséder les syndicats de leur capacité de « monitoring social » se confirme et s'accélère.

Que ce soit sur le fond, avec le refus de fournir des informations simples et usuelles (taux d'échec en L5 et en ECP, statistiques de sélection pilote, indicateurs Prod Pilotes, réponses dévoyées ou dilatoires, etc.) ou sur la forme en répondant à côté, en jouant la montre, et en traînant des pieds...

Le Spaf considère aujourd'hui que la cote d'alerte est atteinte alors que **la stabilité de planning se trouve mise en cause par des initiatives managériales tout à fait illicites.**

Il n'est sans doute pas besoin de rappeler aux pilotes l'importance de la stabilité des plannings dans notre métier, mais il faut certainement une pique de rappel à la Direction. La gestion de nos horaires n'est pas seulement une question d'organisation personnelle, c'est un enjeu crucial pour notre sécurité, notre santé et notre bien-être.

Pourquoi la stabilité des plannings est-elle essentielle ?

- **Engagement contractuel de l'entreprise :** La stabilité de planning est un acquis social, il n'appartient pas à la compagnie de bafouer les accords dans lesquels elle engage sa signature.
- **Équilibre vie professionnelle/vie personnelle :** Des horaires prévisibles nous permettent de mieux gérer notre temps en dehors du cockpit, garantissant ainsi une meilleure hygiène de vie et un meilleur équilibre.
- **Sécurité des vols :** Des plannings instables, des changements auxquels nous ne sommes pas préparés, peuvent affecter notre vigilance et notre concentration. La fatigue est un facteur de risque que nous ne pouvons ignorer.

Que pouvons-nous faire ?

- **Connaître nos droits :** Tenez-vous au courant, exigez des explications et la rédaction/nature de l'accord sur lequel se base votre interlocuteur(trice) pour décider de la modification ou pour vous imposer tel ou tel changement. Consultez les accords et en cas de doute, contactez votre syndicat.
- **Communiquer :** N'hésitez pas à nous remonter vos préoccupations et vos retours d'expérience. Votre voix compte et nous aide à défendre vos intérêts !
- **Soutenir nos actions :** Participez à la vie sociale et syndicale de la profession, soutenez les initiatives du SPAF pour renforcer notre position collective.

Nos revendications :

- **Renforcement des processus de planification :** L'équilibrage reste un vrai sujet, il est anormal de voir des plannings sortir d'élaboration avec les écarts importants que nous relevons chaque mois. Au 21ème siècle, nous sommes en droit d'exiger une gestion des plannings plus rigoureuse et transparente. C'est aussi vrai en suivi où l'on peut voir des pilotes trop souvent « appelés » de façon préférentielle et donc anormale, à combler des TNP !

- **Rappeler la Direction au respect des accords** : C'est en partie l'objet de ce tract, et du rappel de l'accord stabilité de planning dont le paragraphe-clé est reproduit ci-dessous. Mais il s'agit aussi de faire savoir, comme le prévoit notre consigne de grève qualité planning, que nous avons des moyens collectifs et individuels pour peser et faire entendre notre insatisfaction.
- **Mise en place de critères clairs** : Établir et faire respecter des standards précis pour garantir une meilleure équité entre pilotes et le traitement juste de nos demandes. Les vols P ne sont pas une carotte managériale à libre disposition de tel ou tel chefaillon, c'est autant un usage qu'un droit !

Aux dernières nouvelles, selon les équipes planning et dans un schéma scélérat validé par la hiérarchie, **il a été affirmé par un opl-chef pilote de la Prod, que le changement de la nature d'une étape (MEP<=>Fonction) n'est pas une modification de planning** ! C'est absurde et provocateur à la fois, l'accord stabilité de planning, consultable sur PilotLib, étagère RH des accords pilotes, est pourtant on ne peut plus bordé et clair :

"Accord relatif à la stabilité planning du Personnel Navigant Technique du 8 mars 2012 :

Le planning du Personnel Navigant Technique est stable à compter du constat d'élaboration (), en toutes circonstances et en toutes périodes, et ce sans exception."*

*Dans ces conditions, toute modification de planning (**) après le constat d'élaboration doit faire l'objet d'un accord entre la compagnie et le navigant concerné. [...]"*

Sur ces sujets comme sur d'autres, les délégués et représentants du SPAF interviennent régulièrement et fermement au service de la profession. Ces écarts et entorses multiples doivent cesser, c'est pourquoi nous vous invitons à soutenir nos revendications avec la même solidarité et le même professionnalisme que nous assurons sur nos vols. Rappelez autour de vous et soutenez les revendications de notre syndicat.

Ensemble, faisons entendre notre voix pour une meilleure gestion de nos plannings !

Le Bureau du SPAF

**POUR ADHÉRER AU SPAF OU SUIVRE TOUTE
NOTRE ACTUALITÉ SYNDICALE**

